

ETUDE ET SYNTHÈSE DE TEXTES (épreuve n° 304)

ANNEE 2014

Epreuve conçue par ESCP Europe
Voie économique et commerciale, et voie littéraire

Texte n° 1 : Alain, *Propos sur les pouvoirs*, 5^{ème} partie : « La démocratie comme contre-pouvoir institutionnalisé », publié le 17 juin 1914

Texte n° 2 : Alain Dewerpe, *Espion – Une anthropologie historique du secret d'état contemporain*, Gallimard, « Bibliothèque des Histoires », 1994

Texte n° 3 : Françoise Gaillard, « Merci Assange », Revue *Médium* n° 37-38 (octobre 2013 - mars 2014)

1. Le corpus et sa cohérence

Le choix de la question

Un passage célèbre tiré des dernières lignes d'un ouvrage de Kant, l'*Anthropologie du point de vue pragmatique* (1798), tente de caractériser la spécificité des comportements de l'espèce humaine en les comparant à ceux d'espèces imaginaires vivant sur d'autres planètes. Voici le passage en question, dans la traduction qu'en propose M. Foucault (Kant, *op. cit.*, Vrin, 1988, p. 169) :

Il pourrait bien se faire qu'il y eût des êtres raisonnables sur d'autres planètes, qui ne pourraient penser qu'à haute voix : c'est-à-dire, dans la veille comme dans le rêve, en société ou tout seuls, ils ne pourraient avoir de pensée qu'ils ne la *formulent* [souligné par Kant] aussitôt. Dans ces conditions, quelles différences y aurait-il entre la conduite réciproque de ces êtres, et celle de l'espèce humaine ? S'ils n'étaient pas de *purs anges* [souligné par Kant], on ne voit pas comment ces créatures pourraient s'accorder, avoir seulement quelque considération l'une pour l'autre et s'entendre entre elles.

Ces créatures, dotées du pouvoir (ou affligées de l'obligation) de penser tout haut, à haute voix (« laut denken », pour reprendre l'expression allemande souvent utilisée pour référencer ce passage) se heurteraient donc à de graves difficultés si elles voulaient avoir une vie sociale, et même une vie morale. L'espèce humaine en revanche, capable de mentir et de dissimuler, présente une image dont « il n'y a guère à se vanter », comme l'écrit Kant un peu plus haut dans la même page. Mais c'est aussi parce qu'elle est raisonnable que, tout en affichant ses défauts, elle « s'efforce, au milieu des obstacles, à s'acheminer dans un progrès continu du mal vers le bien » (Kant, *op. cit.*, p. 170).

De *purs anges* seuls, souligne Kant, seraient susceptibles de vivre en société d'une part, et de nouer entre eux des relations caractérisées par une totale transparence des pensées et des comportements d'autre part. L'espèce humaine à laquelle nous appartenons, en revanche, est vouée à une dissimulation qui signe son infériorité, tout en lui ouvrant le difficile chemin vers une vie morale.

Nous avons sans doute oublié la complexité kantienne, puisque c'est bien de transparence que nos sociétés humaines semblent aujourd'hui durablement préoccupées. Existe-t-il dans nos sociétés un « devoir de transparence » ? Cette transparence nous sauvera-t-elle (et de quoi ?), est-elle la dernière vertu à honorer ? Le secret n'a-t-il plus, au sens propre de cette expression, *droit de cité* ? Telles sont quelques-unes des interrogations figurant à l'arrière-plan d'un corpus qui ne nécessitait aucune formation de spécialiste pour aborder des textes dont la maîtrise demandait seulement des lecteurs capables d'ouverture sur des réalités abondamment commentées du monde contemporain.

Quelques mots sur les auteurs

Emile-Auguste Chartier, dit Alain (1868-1951) est l'un des plus célèbres intellectuels français de la III^e République. Après son passage à l'École Normale Supérieure et sa réussite à l'agrégation de philosophie, il entama une double carrière d'enseignant (en Bretagne et en Normandie, puis à Paris, notamment au lycée Henri IV à partir de 1909) et de journaliste (il est en effet l'auteur de plusieurs milliers de « propos » publiés au fil du temps dans la presse régionale). Ces textes que leur auteur n'a jamais souhaité publier sous forme de livres sont rassemblés par les éditeurs sur la base de convergences thématiques, et l'on connaît des *Propos sur le bonheur*, des *Propos sur la religion*, des *Propos sur l'éducation* ou encore les *Propos d'un Normand*. La Bibliothèque de la Pléiade a même publié en 1956 et en 1970 deux volumes rassemblant un peu plus d'un millier de propos choisis, rédigés par Alain entre 1906 et 1936, date à laquelle une attaque cérébrale diminua considérablement ses moyens physiques et intellectuels. Ces propos écrits au fil de l'actualité ne prétendent pas constituer un système. Raymond Aron a d'ailleurs écrit un jour qu'Alain lui avait confié : « Ne prenez pas mes idées politiques trop au sérieux. Il y a seulement des gens que je n'aime pas ; j'ai passé ma vie à le leur dire ». Ils dessinent toutefois, dans des termes accessibles révélateurs d'une modestie intellectuelle aussi grande que l'influence qu'Alain exerça sur des générations d'élèves, les contours et les prémisses de ce qu'on pourrait appeler la « doctrine radicale », en faveur de laquelle il milita après la Première Guerre mondiale, une guerre aux combats de laquelle il participa, et qui fit de lui un pacifiste engagé. Les valeurs, les projets et les idéaux qui justifiaient sa démarche, emportés au cours des années 30 par la montée des périls et des extrémismes puis par le Second conflit mondial et l'avènement d'un monde nouveau, sont aujourd'hui moins proches de nous. Mais Alain demeure un nom dans la pensée française, qui évoque un style fait de simplicité et des contenus porteurs de hautes exigences morales. Placé en tête de ce corpus, le texte proposé aux candidats fixait ainsi les traits d'une époque classique, celle d'une démocratie un peu mythique, mais à laquelle nous aimons toujours croire, faite de force et d'efficacité tempérées par un authentique contrôle citoyen.

Les auteurs des textes 2 et 3 parlent de notre monde de manière plus directe. **Alain Dewerpe** est directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales. On lui doit des travaux sur le monde ouvrier, ainsi que deux importantes synthèses d'« anthropologie historique », pour reprendre les termes figurant dans le sous-titre de l'ouvrage dont est extrait le texte proposé aux candidats : *Espion – Une anthropologie historique du secret d'État contemporain* publié chez Gallimard en 1994, et *Charonne, 8 février 1962, anthropologie historique d'un massacre d'État*, publié également chez Gallimard, dans la collection Folio-Histoire, en 2006. Cet observateur avisé des pratiques politiques, y compris secrètes, contemporaines met en évidence le rôle et le poids de la ruse et de la dissimulation dans la conduite des affaires publiques.

Alain Dewerpe entame ainsi, au sein du corpus proposé, un travail prolongé par le texte de **Françoise Gaillard**, qui pour sa part articule et met en perspective l'une par l'autre ces notions de « secret » et de « transparence » qu'un monde médiatique toujours friand de simplifications réductrices aime à opposer. Françoise Gaillard, qui enseigne durant de nombreuses années la littérature française, est aujourd'hui professeur émérite de l'Université Paris Diderot. Elle collabore régulièrement à de nombreuses revues, forums et émissions, et la revue *Medium* est l'un des supports qui accueille régulièrement des textes signés de sa main. Cette revue semestrielle, fondée par Régis Debray en 2004, a pris la suite des *Cahiers de médiologie*, également dirigés par Régis Debray et dont une quinzaine de numéros ont paru entre 1996 et 2002. Dans les pages de ces deux revues, des auteurs venus d'horizons professionnels et intellectuels très variés exposent des réflexions souvent stimulantes sur l'impact politique et anthropologique des évolutions techniques et technologiques sur le devenir de nos sociétés. L'article proposé aux candidats est tout à fait révélateur de cette ligne directrice, puisqu'il se demande quel sens peuvent conserver les notions de transparence et de secret dans un monde dont les évolutions politiques et techniques travaillent inlassablement à les confondre quand ce n'est pas à les détruire, ou inversement.

2. Quelques pistes de lecture des trois textes

Alain

La brièveté du premier texte tient à la nature du support journalistique qui imposait un format ramassé, et elle contribue paradoxalement à sa difficulté, dans la mesure où elle implique une lecture plus attentive à des détails.

Un court préambule de deux lignes campe les adversaires en présence : le « Pouvoir » et le « suffrage universel », le premier étant porté à oublier les vérités que le second doit lui rappeler sans cesse. Les trois paragraphes qui forment la suite du texte exposent le combat entre deux ennemis irréductibles.

Le « Juge », le « Prince », le « Pouvoir » ou les « puissances » (pour reprendre les dénominations utilisées) ont une propension récurrente à la ruse, à la dissimulation. Les puissances sont « toujours attentives à se fortifier elles-mêmes », elles en arrivent à des extrémités fâcheuses ou franchement horribles, telles que la torture, « dès qu'on leur permet de s'enfermer dans leur fonction propre comme dans une citadelle ». Les choix lexicaux dominants tissent l'image d'un pouvoir tendanciellement voué à se couper et à s'éloigner d'un peuple dont il refuse le regard.

Mais « le droit n'est pas caché, les puissances l'oublient ». Et face à ce pouvoir ontologiquement dissimulateur, le « Suffrage Universel » exprime et maintient une vigilance citoyenne susceptible d'entretenir un lien essentiel entre le peuple et ses dirigeants. Et si les légendes rapportées en fin de texte ne sont plus de saison, la démocratie moderne sait et peut toutefois, pourvu que les citoyens soient conscients des enjeux, maintenir entre le haut et le bas de la société des rapports convenables, dans lesquels le règne du « bon sens » s'accompagne de l'institution d'une forme de transparence et du recul des pratiques secrètes.

Le texte évoque donc

- 1/ les modalités de *l'exercice du pouvoir*, sa propension néfaste à recourir en permanence à la dissimulation et au secret ;
- 2/ les *moyens de lutter* contre ces défauts : institution de formes de contrôles, publicité et exposition des débats, contact direct et transparence ;
- 3/ les *règles de fonctionnement d'un espace politique idéal*, même s'il procède *a contrario*. Un espace dans lequel peuple et pouvoir seraient à la hauteur de leurs obligations, dans une sorte de réactualisation moderne des légendes et des contes qui définissent bien, au-delà de leur apparente naïveté, les formes et les exigences d'une démocratie non dévoyée.

A. Dewerpe

Contre les idéaux d'Alain, le second texte établit d'emblée l'omniprésence du secret en politique : « la bonne politique se fait pourtant toujours dans le secret » (ligne 2), et l'espace politique suppose toujours une distinction entre « *insiders* et *outsiders*, initiés et exclus ».

Toutefois (2^e §), il convient de s'entendre sur le sens du mot secret, et c'est à ce travail de définition que le reste du texte se consacre, en commençant par établir la proximité paradoxale du secret et de sa prétendue ennemie, la transparence. Le § 2 met ainsi en évidence une authentique dialectique du secret et de la transparence, en évoquant tous les cas où le secret est synonyme non seulement de discrétion et de dissimulation, mais aussi de parole et d'affichage, dans une proximité troublante avec les procédures censées instituer la transparence.

C'est pourquoi (3^e §) il est devenu impossible de penser un espace politique structuré en gros comme le pensait Alain : « il n'y a donc pas d'un côté un espace du secret, et de ses détenteurs, isolé d'un espace de la publicité, et de ses défenseurs ». Tout au contraire, nous assistons à la formation d'une vaste zone grise au sein de laquelle l'opposition entre secret et transparence cesse d'avoir cours du fait de l'interaction permanente entre les acteurs et entre les notions, le secret n'existant plus, à la limite, que pour ne plus exister...

La notion de secret demande donc à être revue et les deux derniers paragraphes, le 4^e et le 5^e, proposent une typologie *des* (puisque le pluriel s'impose) différentes formes de secret, liée à la diversité et au nombre de possesseurs potentiels de secrets dans les démocraties modernes où, il faut en convenir, « la définition légale [du secret] est un moule vide, prêt à tout accepter, au nom de la sûreté de la cité politique ou d'un de ses membres face à ses concurrents », dans la mesure où, pour reprendre les termes de la conclusion du texte, « tout peut, à un certain moment, en fonction de l'état présent du champ politique, basculer dans le secret. »

Le texte évoque donc

1/ les modalités de *l'exercice du pouvoir*, dont il ne s'agit plus de dénoncer la propension au secret puisque la notion elle-même devient problématique et confuse ;

2/ les *moyens de lutter* contre ces défauts, mais selon une autre logique, dans la mesure où l'impératif de publicité et de transparence qui fondait l'esprit démocratique classique n'est plus de saison dans le monde gris d'aujourd'hui, marqué par une interaction toujours plus poussée des différentes procédures, l'action de révéler pouvant fort bien dissimuler une volonté de cacher, et réciproquement ;

3/ les *règles de fonctionnement de l'espace politique*, de plus en plus dominé par le règne universel et absolument inévitable du faux semblant.

F. Gaillard

Les métamorphoses de l'apparence extérieure du Reichstag, sous la double action de Foster et de Christo, fournissent à l'auteur un exemple des représentations dominantes de l'exercice du pouvoir, la volonté moderne de transparence symbolisée par le dôme de verre succédant à la dissimulation passée évoquée par « l'emballage » de Christo.

Mais la suite du texte, à partir du paragraphe 4 (« Mais nous sommes devenus plus délicats... ») entreprend de dresser un panorama moins complaisant des évolutions en cours. Il est rédigé dans un style parfois très vif, qui souligne la dimension polémique du texte, une dimension dont il importe de retrouver trace dans les copies de candidats à qui l'on demande de restituer les contenus des originaux certes, mais sans les dénaturer en affirmations lisses et consensuelles.

À en croire F. Gaillard, donc, la situation n'oppose pas en effet des pouvoirs cyniques et manipulateurs, héritier des principes de Machiavel mentionné à plusieurs reprises dans le texte, à des opinions abusées qui devraient aux seuls « fuyeurs », « divulgateurs » et autres « lanceurs d'alerte » comparables à J. Assange de pouvoir continuer à connaître ce qu'on veut leur cacher. Nous vivons en effet dans un univers de faux semblants généralisés, où les États cachent des pratiques d'écoute et d'espionnage largement connues, où les princes nimbent d'un mystère opaque le déclin de la *potestas*, où il s'agit peut-être de considérer enfin les « fuyeurs » et autres « divulgateurs » non plus comme des obstacles, mais comme des rouages d'un système où ils ont un rôle à jouer, où le secret enfin, loin de constituer l'ennemi ultime à abattre, joue peut-être un rôle stabilisateur...

Dès lors, on retrouvera dans ce troisième texte les principaux axes déjà identifiés dans les deux précédents :

1/ une réflexion sur les modalités de *l'exercice du pouvoir*, dont les principes et le fonctionnement ont évolué. Le mystère n'existe plus pour masquer la puissance brutale et cynique. Les statuts changent, la puissance décline et entretient, par des stratégies de leurrés systématiques, l'illusion de sa consistance ;

2/ la question des *moyens de lutter* contre ce type de pouvoir, qu'il importe là encore de libérer d'un certain nombre d'illusions et de naïvetés, de « foutaises » comme dit le texte. Il importe donc de ne prendre au pied de la lettre ni les gesticulations des États, ni celles de ceux qui prétendent contrôler et démystifier leurs agissements ;

3/ les *règles de fonctionnement de l'espace politique*, étroitement liées aux conditions techniques de diffusion de l'information, « à l'heure où les facilités à décoder, dévoiler, révéler, communiquer, diffuser en réseau, ne rendent aucun secret politique impénétrable ». Et dans cet espace politique,

évoluent des acteurs (opinion, « fuyeurs », pouvoirs) dont il importe plus que jamais, dans le cadre de ces conditions matérielles et techniques objectives, d'identifier le véritable rôle, au-delà des postures convenues.

La proposition de rédaction développée ci-dessous reprend les perspectives définies par ces trois principaux axes.

3. Propositions de rédaction

Gouvernance et transparence doivent-elles rimer en régime démocratique ?

L'exercice du pouvoir est-il synonyme de secret ? Assurément selon Alain, qui dénonçait des puissances fuyant le contrôle citoyen pour cultiver leur goût de la dissimulation. Mais Dewerpe conteste l'idée de secret au nom de l'infinie extension de cette notion à notre époque où, de « fuites » en fausses confidences, les techniques et les procédures de diffusion de l'information politique instaurent une réalité grise, irréductible à la confrontation du caché et du dévoilé. Et Gaillard analyse le culte du secret comme l'ultime ruse de pouvoirs contemporains soucieux d'entretenir l'illusion de leur mystère.

La volonté de transparence traduit-elle l'impératif citoyen majeur ? Alain le croit, et prône une démocratie où la publicité donnée aux actes politiques fonde, et protège, les libertés publiques. Gaillard y voit plutôt un fantasme, incarné par quelques réalités architecturales célèbres, caractéristique de nos sociétés désireuses de contester, en la régulant, la capacité d'intervention de pouvoirs sur lesquels elles comptent pourtant toujours pour assurer leur protection. Pour Dewerpe, la question est sans objet dans un monde où tout, à des degrés divers, relève du secret, même la volonté de transparence au nom de laquelle il est prétendument combattu.

Comment caractériser alors les pratiques du jeu politique ? Par le règne inévitable, souligne Dewerpe, du faux semblant, des paroles vides et des silences révélateurs, qui abolit l'opposition illusoire entre pouvoir dissimulé et société ouverte. Pour Gaillard, les gouvernants fournissent aux supports médiatiques les matériaux alimentant des appétits de transparence entretenus notamment par les lanceurs d'alertes, « idiots utiles »¹ au service de la perpétuation du mythe du secret et de son corollaire, celui du machiavélique pouvoir tout puissant. Nous sommes loin de la démocratie citoyenne d'Alain, fondée sur la liberté et la publicité, qui supposait une distance, mais aussi une réelle proximité, entre le peuple et des dirigeants régulièrement sommés de se mêler à lui.

329 mots

¹ Expression d'origine obscure (certains l'attribuent à Lénine, d'autres à des milieux anticomunistes américains de l'après guerre) désignant des personnes qui, par ignorance, inconscience ou naïveté, adoptent des attitudes ou défendent des idées exactement contraires à leur discours manifeste, voire à leurs intérêts vitaux.

4. Bilan de correction

Quelques données chiffrées

- **8921** copies corrigées
- Moyenne épreuve : **10,02**
- Ecart-type épreuve : **03,92**

Normes formelles, maîtrise de la langue et reformulation

L'honnêteté apparaît d'abord comme le trait majeur des copies : elle est sensible dans la composition, généralement conforme aux normes de l'exercice, autant que dans le respect des limites imposées. Sur ce point toutefois, quelques copies ont excédé le nombre de mots autorisé ou n'ont pas respecté l'une des règles majeures de l'exercice. Lorsque cela a été le cas, ces copies ont été sanctionnées et, pour le décompte des mots, à hauteur d'un point par dizaine de mots manquants ou surnuméraires. Il serait souhaitable que toutes les copies mentionnent le décompte échelonné par tranche de cinquante mots, afin de rendre la vérification moins fastidieuse pour le correcteur.

Dans le domaine de la langue, les fautes d'orthographe sont inacceptables et sont traditionnellement sanctionnées. Parmi les défauts récurrents, qui discriminent les copies à 06 et au-dessous, on commencera par la faiblesse de la langue, parfois étonnante chez des candidats ayant accompli deux années d'études supérieures : des fautes d'accord élémentaires comme celles entre l'adjectif et le nom ou entre le verbe et son sujet, des impropriétés : comme « désintéressement » pour « désintérêt ». Plus largement, on ne peut qu'inviter les futurs candidats à prêter une attention plus soutenue aux noms propres des trois auteurs de la synthèse, sur le plan de l'orthographe ainsi que... du genre. De très curieuses combinaisons ont pu être observées cette année : Alain a été rebaptisé dans une copie « Alain Propos », et dans une autre « Pascal ». Alain Dewerpe a également été largement maltraité pour devenir chez certains Alain Werpe, Alain Dwerpe, Alain D., lorsqu'il n'était pas tout simplement confondu avec l'auteur du premier texte. Quant à Françoise Gaillard, elle est devenue François Gaillard dans plusieurs synthèses, et même « le Gaillard » dans une copie forcément pleine d'énergie... brouillonne.

On peut signaler par ailleurs des erreurs lexicales récurrentes dans de nombreuses synthèses : « synonyme », « l'habrit », la « bonne foie », « d'aurénavant », « innégal », « tranparance », « loins de », « malgré », « aliéner », « démocratie », « pouvoir publique », « nottament », « paradoxalement », « finalement »...

Que penser de trop fréquentes fautes d'accord du verbe avec son sujet, comme : « L'existence de règles et de droits clairement définis ne suffisent pas... »

On invite en conséquence les candidats à faire l'acquisition d'une grammaire et à ne pas négliger ce qu'ils estiment peut-être être des détails, mais qui trop souvent altèrent jusqu'au sens même de la phrase et donc la pensée. Une attention particulière doit ainsi être portée aux verbes de modalité comme « devoir, falloir » dont l'emploi peut prêter à confusion voire à contresens dans la mesure où il arrive que l'on se demande à quoi réfère le verbe : à la posture de l'analyste ou à celle du citoyen qui écrit, mais ne cautionne pas la thèse qu'il étudie ? Enfin, le jargon n'apporte rien à la copie quand il ne la pénalise pas explicitement (« Comment nos démocraties surmontent-elles les externalités que provoquent les rapports de force du champ politique » ?).

Par ailleurs, l'exercice de la synthèse implique un travail de reformulation qui ne saurait se réduire à des transpositions automatiques ou artificielles. Il s'agit bien de rendre compte, sans la trahir, de la pensée des auteurs. Il est donc essentiel de partir d'une définition très précise des termes. Ainsi, la notion de démocratie se doit d'être bien comprise, « la modernité » ne peut pas être confondue avec « le présent », ni « le prince » avec « le roi ».

Le remplacement approximatif d'un mot par un autre, plus ou moins proche, risque d'aboutir à un gauchissement du sens, à des contresens, quand ce n'est pas à un résultat incompréhensible.

Lorsque les candidats s'expriment avec une relative clarté, si ce n'est une aisance agréable, et qu'ils maîtrisent le sens des trois textes, il leur reste à proposer une problématique adéquate et un plan efficace. Tous ces critères ne sont pas faciles à réunir, mais certains candidats parviennent, malgré tout, à proposer des synthèses satisfaisantes en manifestant une bonne compréhension des enjeux que les textes soulèvent.

Quelques défauts majeurs liés à la mauvaise compréhension des textes

- La confusion entre deux des trois textes

Le rapprochement entre les textes d'Alain Dewerpe et de Françoise Gaillard s'imposait de façon assez évidente, au point d'amener fréquemment les candidats à mal les distinguer, voire à ne pas les distinguer du tout. Le texte d'Alain, plus bref et apparemment plus simple que les autres, a posé aux candidats des problèmes particuliers. Il a parfois été totalement laissé de côté, ou repris de façon artificielle et répétitive dans les synthèses.

- La difficulté à cerner la problématique centrale

De nombreuses copies révèlent une difficulté à voir les enjeux d'un texte, et donc à le faire entrer dans la problématique : ainsi la torture a-t-elle été comprise comme l'enjeu central du propos. La question du secret et de la dissimulation a pu être totalement éludée dans certaines synthèses.

- Les difficultés liées à la reformulation des idées d'un texte

Les erreurs dans la reformulation des idées d'Alain résultent soit de véritables contresens (le suffrage universel est dénoncé comme inutile, ou critiqué, car soumis à un « éternel recommencement », Dreyfus a été torturé, les princes sont les ennemis du peuple, le prince s'instruit en allant voter), soit à des reformulations mécaniques qui modifient le sens du propos (ainsi « le suffrage universel n'inventera jamais rien de neuf » devient « l'inertie domine »). Alain devient ainsi « cynique », ou même « sarcastique ».

- La confusion entre légitimité et efficacité

Sans doute influencés par un des principes mêmes de l'exercice, les candidats sont souvent soucieux du caractère prescriptif que leur synthèse devrait revêtir. En substituant la question de l'efficacité à celle de la légitimité, trop de candidats font preuve d'une réelle confusion notionnelle. De proche en proche, ils parviennent à transformer les auteurs des textes en hérauts du cynisme politique ou du machiavélisme. À grand renfort de déformations ou de simplifications, ces candidats peuvent écrire : « Comme Dewerpe, Gaillard pense que les secrets sont souhaitables » ou encore « Pour Dewerpe et Gaillard, l'exercice du pouvoir contemporain doit se faire dans le secret. En effet, le pouvoir doit s'entourer d'ombre pour exercer la meilleure politique ». Devant ces deux exemples, on voit combien le sens et le contexte des mots échappent aux candidats. N'y a-t-il pas de différence entre le constat de fait (l'exercice du pouvoir se fait dans le secret) et la recommandation morale (l'exercice du pouvoir doit se faire dans le secret) ? De même, en parlant de ce qui est « souhaitable » ou de ce qui est « meilleur », ces candidats ne se rendent pas compte qu'ils assurent la promotion d'une forme contestable du pouvoir politique. Certes, il s'agit sans doute de maladresses et de malentendus, mais ce qui apparaît comme une conception de l'idéal politique ne cesse d'inquiéter.

- L'incompréhension de certaines images

Une lecture myope du texte a amené un nombre conséquent de candidats à ne pas comprendre la référence aux « mille légendes venues du fond des âges », et à ne pas voir l'image contenue dans l'expression « le roi se déguise une fois tous les quatre ans », prise au pied de la lettre. Une

inattention un peu différente a conduit à un rapprochement peu pertinent entre suffrage universel et la dissimulation : le « déguisement » du prince, qui se met à portée de son peuple pour en recueillir les avis (Alain), a été présenté comme l'équivalent des « fils de nuit » qui cachent les élites et les soustraient au regard du peuple (Gaillard). Il y a bien, dans les deux cas, l'idée d'un déguisement, mais l'intention est différente.

En revanche, on a pu lire des reformulations efficaces, témoignant d'une compréhension fine du texte d'Alain, qui « prévient contre les dérives d'un pouvoir centré sur lui-même : sans contrôle, il verse dans les extrêmes, car il se voit toujours comme juste et légitime. » L'apport de ce texte à la réflexion sur les rapports entre transparence et pouvoir a pu être ainsi heureusement formulé : « Alain voit le droit et le suffrage universel comme devant, indépendamment du pouvoir, en éclairer les mécanismes ».

La compréhension des textes et la prise en compte nuancée des points de vue des auteurs

Cette année, pour des raisons différentes et à des degrés divers, les trois textes ont posé des problèmes aux candidats. Les trois textes du corpus envisageaient le rapport, en démocratie, du pouvoir et du secret. Cela supposait d'articuler — ce qui n'a pas toujours été aisé — le texte d'Alain aux deux autres. Il convenait de prendre la mesure de l'écart temporel qui les sépare (1914 face à 1994 et 2014) et de replacer au centre du propos d'Alain la notion de secret, implicite dans le rapport conflictuel entre le pouvoir qui voudrait fixer ses lois et les règles démocratiques (« Le droit n'est pas caché, mais les puissances l'oublient ») dont le suffrage universel est l'emblème. Ainsi, les trois textes s'articulaient de façon très cohérente dès lors qu'on saisissait les liens entre secret et pouvoir d'une part, transparence et démocratie d'autre part. La subtilité consistait ensuite à discuter ces articulations puisque c'est ce que fait le texte d'Alain Dewerpe qui montre la proximité paradoxale du secret et de la transparence, redéfinissant par là même la notion de secret. De même, la proximité entre le texte d'Alain Dewerpe et celui de Françoise Gaillard requérait beaucoup de nuances : si Alain Dewerpe montre les ambiguïtés de la transparence, Françoise Gaillard confère un rôle stabilisateur au secret. Il s'agissait bien d'éviter de répéter la même argumentation dans chaque paragraphe de la synthèse et pour cela il fallait ménager une progression, un cheminement vers plus de subtilité ou de nuance. Ainsi, on a déploré que nombre de copies, qui avaient par ailleurs repéré correctement les enjeux généraux du débat, donnent une impression de redondance d'un paragraphe à l'autre de la synthèse. Par exemple, une copie développe son premier paragraphe autour du « rapport qu'entretiennent le pouvoir et le secret » puis se demande « pourquoi le pouvoir utilise le secret » avant de s'interroger sur « la place que l'on peut accorder à la publicité ». Dans chaque paragraphe, la copie répète à satiété le désir de transparence démocratique *versus* l'opacité du pouvoir pour conserver sa puissance. Cette opposition quelque peu simpliste pouvait fonctionner pour rendre compte du texte d'Alain, mais était inopérante pour les deux autres. Le propos de Dewerpe et Gaillard exigeait que les candidats sortent d'une vision trop manichéenne du monde démocratique et se détachent d'une perspective morale (les textes de Dewerpe et de Gaillard se plaçaient, pourrait-on dire, par delà bien et mal). Ainsi on a apprécié les synthèses qui allaient vers plus de complexité d'un paragraphe à l'autre et qui parvenaient à rendre compte de l'ambiguïté même de la définition du secret dans le texte de Dewerpe ou de la récupération de la transparence dans une stratégie de puissance dans le texte Françoise Gaillard.

La nécessité d'un véritable dialogue entre les textes

Une dérive méthodologique s'affirme au fil des années dans l'élaboration des synthèses : très souvent, le souci de confronter les textes s'observe davantage dans la composition même de l'argumentation plutôt que dans une réelle mise en dialogue des auteurs. Le jury souhaite donc rappeler aux candidats que l'exercice, s'il présente des contraintes formelles incontournables, ne repose pas exclusivement sur elles : ces contraintes ont pour but d'encadrer la démarche analytique, non de la remplacer. Rappelons par conséquent que l'esprit de l'épreuve repose sur l'élaboration d'une « conversation » entre les auteurs, par-delà les écarts temporels qui gagnent, comme toujours, à être pris en compte. Deux tendances majeures ont ainsi pu être observées, tendances particulièrement notables cette année et qui ont empêché nombre de copies d'être valorisées à hauteur de leur sérieux.

La première tendance repose sur la concaténation des propos : une proportion conséquente de synthèses procèdent par la juxtaposition d'éléments recueillis dans les textes, reformulés et artificiellement articulés par des connecteurs logiques sans réelle efficacité – une copie note ainsi que « le pouvoir public révèle des petits secrets », sans expliciter ce que suppose l'expression même de « petits secrets », pourtant largement plébiscitée dans la rédaction des synthèses mais rarement mise en perspective avec l'analyse discriminante d'A. Dewerpe. L'effet « puzzle » qui ressort de cette démarche dessert le processus argumentatif attendu. Plus gravement, il n'est pas rare qu'il produise des glissements sémantiques : nombre de copies ont ainsi confondu la pratique du secret avec celle du « tout voir », et cette dernière avec la notion de transparence. La seconde tendance consiste à assimiler un peu trop rapidement deux auteurs et à les associer dans des formulations globales. Ainsi, la démarche et sans doute la difficulté du texte d'Alain ont conduit un grand nombre de copies à construire une relation duelle entre les *Propos sur les pouvoirs* et les deux autres textes : si ces derniers sont plus récents, ils ne sauraient cependant être assimilés, ni par leur démarche ni par la thèse qu'ils exposent. Cette seconde dérive, résultat sans doute d'une recherche excessive d'harmonie entre les auteurs, produit un effet de « confluence » qui finit par noyer la singularité des textes, force souvent leur sens et conduit à des formulations sibyllines : une copie voit ainsi que, pour A. Dewerpe comme pour F. Gaillard, la démocratie ne peut s'exercer qu'« au paroxysme du mystère » ; nombre de copies considèrent que ces deux auteurs se font les laudateurs du secret dans la sphère politique, voire, plus grave, d'un pouvoir de nature tyrannique puisque « pour F. Gaillard et A. Dewerpe, les citoyens doivent rester sous le joug des dirigeants » ; une autre copie lit Alain à l'aune des deux autres auteurs et finit par voir dans le philosophe un pourfendeur de la démocratie, laquelle « est, au XXe siècle, un tissu de mensonges » ; d'autres encore sont contraintes à la tautologie à force d'assimiler des pensées qui se croisent sans se superposer : « c'est le secret au pouvoir qui permet de gérer ce qui doit être dévoilé ou non ».

Le jury ne peut donc qu'encourager les candidats à garder à l'esprit l'intitulé exact de l'épreuve : « *Etude et synthèse de textes* ». Les bonnes copies sont celles qui se montrent capables de remplir le premier terme de cette prescription ; la synthèse, quand elle met réellement en dialogue les textes, garantit l'excellence de la production finale, ainsi installée sur « un jeu de croisement entre le visible et l'invisible », selon la formule heureuse que le jury a eu le plaisir de lire dans une copie adroite.

La faiblesse des questions et des plans retenus

Le jury a été frappé cette année encore par la faiblesse des questions dans certaines copies. Cette difficulté dans la formulation prouve que les candidats, la plupart du temps, se sont acquittés de ce questionnement comme s'il s'agissait d'une formalité. Il apparaît donc nécessaire de rappeler que la qualité des questions conditionne la réussite de l'exercice : la question initiale, en posant la problématique, atteste la compréhension du corpus et son degré de pertinence ; les questions posées au début de chaque axe mettent en lumière, quant à elles, l'efficacité logique de la démonstration. Il

est donc impératif de porter l'effort, lors de la composition, sur la justesse et la netteté de ce questionnement.

La question problématique souffre trop souvent d'approximation. Citons trois plans ouvertement erronés et qui engagent une mauvaise lecture des textes :

Comment garantir le pouvoir ?

- I) *Que cache le pouvoir ?*
- II) *Quels sont ses moyens d'action ?*
- III) *Quels sont ses enjeux ?*

Comment protéger l'exercice du pouvoir ?

- I) *Les dérives entraînent-elles le contrôle du pouvoir ?*
- II) *Quelle attitude le gouvernant adopte-t-il pour garantir le bon exercice du pouvoir ?*
- III) *Comment le fait de rendre des comptes joue-t-il un rôle salubre dans l'exercice du pouvoir ?*

Le pouvoir peut-il échapper à la régulation populaire ?

- I) *Le peuple gouverne-t-il réellement ?*
- II) *Va-t-on vers un contrôle systématique du pouvoir ?*
- III) *Les gouvernants sont-ils à l'abri de la contestation populaire ?*

L'on voit que le problème concerne autant la question générale que les trois questions secondaires. Le questionnement interne au développement requiert la même attention. Sans revenir sur les maladresses déjà notées à propos de la problématique, le jury observe par ailleurs une disjonction fréquente entre les trois questions démonstratives : la synthèse donne alors l'impression d'une construction à tiroirs, alors que l'enchaînement doit prévaloir pour garantir l'efficacité logique du développement.

Redisons aux candidats la validité d'un questionnement simple, efficace, tel que ceux, posés par trois excellentes copies :

Peut-on gouverner sans secret ?

- I) *La démocratie conduit-elle à l'abolition du secret politique ?*
- II) *Dans quelle mesure la transparence peut-elle aider les gouvernants ?*
- III) *Mais une totale transparence est-elle souhaitable ?*

Dans quelle mesure peut-on associer secret et pouvoir démocratique ?

- I) *Le pouvoir a-t-il besoin du secret ?*
- II) *Comment gérer la publicité et l'opacité ?*
- III) *Dès lors, quelle place doit-on laisser au contrôle démocratique ?*

L'exercice du pouvoir est-il fondé sur le secret ?

- I) *Le pouvoir est-il soumis au contrôle démocratique ?*
- II) *La transparence est-elle nécessaire à ce contrôle ?*
- III) *Dès lors, comment allier transparence et opacité ?*

Rappelons les quelques principes fondateurs de cette épreuve

L'épreuve de synthèse est une épreuve de culture générale, ce qui suppose que les candidats mobilisent leurs connaissances et leur culture (même s'ils ne disposent pas de documents) pour réfléchir à des problématiques liées aux programmes des classes EC.

L'épreuve est corrigée par des professeurs particulièrement attentifs à la correction de la langue, à la clarté, à la justesse et à l'élégance de la formulation. Il importe donc de retenir qu'à côté de la bonne compréhension des textes et de la maîtrise proprement dite de l'exercice de synthèse, une part de la notation valorisera ou pénalisera l'expression (songeons particulièrement aux énoncés convenus, maladroits ou répétitifs).

L'épreuve est régie par quelques conventions précises en termes de physionomie et de composition du texte à produire ; rappelons les principes et les aménagements qui ont été consacrés par la tradition au fil des ans :

- le texte à produire commence par une question, la plus précise possible, mais aussi la plus apte à saisir l'unité du corpus ; toute autre forme d'introduction s'éloigne de l'attente des correcteurs ;
- la conclusion qui viendrait clore le travail après le point de convergence et les trois points de confrontation est déconseillée ; elle ampute d'autant la restitution des idées du corpus et se limite souvent à des banalités convenues, ce qui est normal dans un aussi petit nombre de mots ;
- les points de confrontation sont formulés sous forme de questions, ce qui correspond plus à un usage qu'à une stricte obligation ;
- le respect de la fourchette imposée (300 mots, plus ou moins 10 %) est impératif. Le non-respect de cette règle entraîne des pénalités croissantes par tranches de mots manquantes ou excédentaires ; dans le décompte des mots, les noms des auteurs comptent pour un seul mot ;
- le respect de l'orthographe est impératif ; certes, les pénalités ne frappent pas la copie dès la première faute et une « licence » d'une, deux, voire trois fautes est laissée à l'appréciation des correcteurs ; au-delà, la sanction est forte et appliquée de manière systématique.